

## CONTRAT DE PARTENARIAT AFFILIES - CONDITIONS GENERALES

Entre :

La société WEEDO IT, SAS au capital de 100 000 Euros, dont le siège social est situé au 8-10 rue Buffault 75009 PARIS, immatriculée au RCS PARIS sous le numéro B 477 764 658, représentée par M. Karim GHALEM, Directeur général, ci-après désignée WEEDO IT,

Et :

La société / l'association / le particulier mentionné dans le formulaire d'inscription, et ce sous réserve de l'acceptation de sa candidature par WEEDO IT dans les conditions visées aux présentes conditions générales, ci-après désignée « l'affilié » ».

Ci-après désignés ensemble les « Parties ».

### PREAMBULE

La société WEEDO IT est une régie publicitaire, spécialisée dans la gestion de trafic Internet.

WEEDO IT a créé, développé et exploite une offre de services de gestion de programmes d'affiliation pour la diffusion de campagnes de publicité. Les programmes sont basés sur une plate-forme disponible sur Internet à l'adresse URL <http://www.weedoit.fr>.

WEEDO IT dispose d'une part d'un réseau d'annonceurs, d'autre part d'un réseau de sites partenaires affiliés qui assurent la diffusion des programmes de ses annonceurs.

La Plate-forme est un logiciel conçu par la société WEEDO IT, permettant à l'affilié la mise en place, le suivi et la gestion des campagnes publicitaires proposées.

Les programmes d'affiliation sont définis par les annonceurs et mis en ligne sur la plate-forme WEEDO IT. WEEDO IT propose à ses affiliés de mettre en place sur leurs sites les liens hypertextes des annonceurs.

Les présentes conditions générales fixent les conditions et modalités dans lesquelles les campagnes publicitaires seront mises en place sur le ou les sites de l'affilié.

### 1 - CONDITIONS D'ADHESION :

#### 1-1 – Procédure :

Tout particulier, société ou association, français ou étranger, propriétaire d'un site Internet peut poser sa candidature pour adhérer à l'offre WEEDO IT

Le postulant remplit en ligne un formulaire de pré-inscription. Ce formulaire prévoit l'acceptation expresse des présentes conditions générales.

Le contrat n'entrera en vigueur qu'à compter de l'envoi par WEEDO IT d'un courrier électronique d'acceptation.

WEEDO IT se réserve la possibilité de rejeter de façon discrétionnaire toute demande d'adhésion, sans avoir à apporter de justification.

#### 1-2 - Déclarations de l'affilié :

1-2.1 - L'affilié garantit exercer son activité en conformité avec l'ensemble de la législation qui lui est applicable, notamment en droit du travail et de la sécurité sociale, en droit de la propriété intellectuelle et industrielle, pour ce qui concerne les règles relatives au traitement informatisé de données personnelles et plus généralement l'ensemble de la réglementation en vigueur.

1-2.2 - L'affilié s'engage à garantir WEEDO IT de toute condamnation et de tous frais judiciaires et extrajudiciaires que ce dernier pourrait supporter du fait du recours de tiers pour l'un des motifs visés à l'alinéa 1-2.1.

1-2.3 - L'affilié déclare avoir reçu, de la part de WEEDO IT, toutes les informations relatives aux fonctionnalités de la plate-forme et aux conditions de rémunération de ses services.

1-2.4 - L'affilié déclare garantir WEEDO IT des conséquences dommageables pouvant résulter de l'inexactitude des déclarations du présent contrat, et la garantit de tout recours qui pourrait être exercé par des tiers dans le cadre ou à l'occasion de la conclusion de ce contrat.

1-2.5 - L'affilié déclare dans tous les cas, être seul responsable de l'ensemble du contenu et du fonctionnement de ses sites internet.

1-2.6 - L'affilié s'engage à justifier, le cas échéant, devant WEEDO IT et ses annonceurs de l'origine des adresses de la base de données utilisée : suite à une demande de WEEDO IT et/ou de l'annonceur, l'affilié s'engage à fournir la date et l'origine de l'adresse.

Toute modification importante de la base (campagne d'acquisition, achat d'@, échange de fichiers, partenariat) devra être communiquée à WEEDO IT.

L'affilié, chaque trimestre, devra répondre au questionnaire de qualification que WEEDO IT lui adressera. La taille de la base, actualisée, ou les dernières opérations de collecte seront des informations demandées.

L'affilié s'engage à répondre par écrit dans un délai raisonnable aux demandes d'explications présentées par WEEDO IT.

1-2.7 - L'affilié s'engage par la présente à respecter la condition opt-in de sa base mail dans le cadre de toute utilisation lors de campagnes ou programmes d'affiliation B2C. Par ailleurs, sauf précision exceptionnelle, il s'agira de solliciter les adresses de personnes résidant en France métropolitaine, et de plus de 18 ans.

1-2.8 - L'affilié confirme que le respect des procédures suivantes sera assuré en permanence :

L'envoi systématique d'un BAT, afin de valider tant le tracking que le respect des volontés de l'annonceur (charte graphique, fautes d'orthographe, contenu). Ce BAT contiendra obligatoirement les informations suivantes :

- Une adresse valide de « reply to ».
- Objet du mail.
- Volume d'@ sollicitées sur l'envoi en question.
- Expéditeur (le « from »).
- Date et heure d'envoi.
- Ciblage effectué.
- Liens valides de désabonnement.

1-2.9 - En tant que professionnel de l'e-mailing, l'Affilié ne pourra se retrancher derrière une défaillance ou un problème technique pour contourner délibérément les obligations du présent contrat et/ou porter préjudice à WEEDO IT, l'annonceur, ou leurs marques respectives.

Le non-respect par l'affilié de l'une quelconque des dispositions ci-dessus pourra entraîner son exclusion du réseau d'affiliés WEEDO IT et le non paiement des sommes pouvant lui être dues.

## 2- CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT :

2-1 - Afin de permettre l'exécution des prestations objet du contrat, l'affilié s'engage à mettre à disposition de WEEDO IT toutes les informations et éléments nécessaires à la mise en place, sur son site des campagnes publicitaires auxquelles il a adhéré.

2-2 - L'affilié déclare concéder à WEEDO IT, pour la durée du présent contrat, l'autorisation de reproduire la marque déposée de l'affilié sur tous les supports écrits, visuels, informatiques ou sonores nécessaires à la réalisation du contrat.

2-3 – L'affilié adhère à une campagne s'engage à tenir compte sans délai des éventuelles modifications de supports. WEEDO IT enverra ses instructions par courrier électronique. Les modifications devront être faites sur le site de l'affilié dans les 24 heures suivant cet envoi.

2-4 - WEEDO IT ne garantit pas l'absence d'aléas techniques ou d'interruption momentanée. En cas de problème de cette nature WEEDO IT ne pourra faire l'objet de réclamation ou de poursuite. Ce type d'incident ne remet pas en cause l'exécution du contrat.

2-5 - WEEDO IT ne garantit pas à l'affilié un volume minimum de commission ou plus généralement un certain degré de réussite, concernant les campagnes publicitaires présentes sur la plate-forme.

2-6 - L'admission d'un affilié est limitée au site désigné dans le formulaire d'inscription. Tout changement dans le contenu d'un site ayant pour effet de modifier l'objet, le ton, la catégorie de lectorat du site, ou la nature des prestations offertes, doit être porté à la connaissance de WEEDO IT qui se réserve le droit de refuser la poursuite des relations avec le site modifié.

2-7 - L'affilié s'interdit sans réserve :

- L'emploi de tout procédé, robot, automatisme visant à générer des commissions fictives pour les campagnes proposées sur la plate-forme.

- L'emploi de tout procédé visant à générer des clics dit " forcés " ou " incités " sur les campagnes proposées sur la plate-forme, sauf si l'annonceur lui a donné l'autorisation écrite.

- L'emploi de la technique du " Site Under " ou " Pop Under " sur les campagnes proposées sur la plate-forme, sauf si l'annonceur lui a donné l'autorisation écrite.

- L'achat de mots-clés sur les moteurs de recherche sur les campagnes proposées sur la plate-forme, sauf si l'annonceur lui a donné l'autorisation écrite.

Le non-respect par l'affilié de l'une quelconque des dispositions ci-dessus pourra entraîner son exclusion du réseau d'affiliés WEEDO IT et le non paiement des sommes pouvant lui être dues.

### 3- CONDITIONS FINANCIERES :

3.1 – Calcul de la rémunération :

L'affilié est rémunéré dans les conditions fixées dans le programme d'affiliation auquel il a adhéré. Le type de rémunération, et son montant, sont précisés, pour chaque programme, sur la plate-forme WEEDO IT.

Il existe quatre types de rémunération :

- Rémunération « au CPM » : la rémunération s'applique à chaque fois que mille (1000) visuels publicitaires (ou bannières publicitaires) ont été affichés par les internautes présents sur les sites de l'affilié. Un seul affichage est comptabilisé par ordinateur, par annonceur et par tranche de 24 heures.

- Rémunération « au Clic » : un clic représente l'action de cliquer sur un lien hypertexte de l'annonceur situé sur le site de l'affilié. Ce clic est effectué par un visiteur du site de l'affilié, et lui permet d'accéder directement au site de l'annonceur. Un seul clic est comptabilisé par ordinateur, pour une bannière annonceur par tranche de 24 heures.

- Rémunération « à l'Inscription » : la rémunération s'applique lorsqu'un visiteur, après avoir cliqué sur un lien hypertexte présent sur un site de l'affilié, se rend sur le site de l'annonceur et y effectue une action précise. Cette action est définie par l'annonceur dans la description de sa campagne. L'action peut être celle de remplir un formulaire, ou la visite d'une ou de plusieurs pages particulières du site.

- Rémunération « à la Vente » : la rémunération s'applique lorsqu'un visiteur, après avoir cliqué sur un lien hypertexte présent sur un site de l'affilié, se rend sur le site de l'annonceur et y effectue un achat. La rémunération est calculée selon un montant fixe ou un pourcentage.

La plate-forme WEEDO IT enregistre les opérations effectuées par un visiteur du site de l'affilié auprès des annonceurs.

Ces enregistrements serviront de base au calcul des commissions dues à l'affilié. Ils seront tenus à la disposition de l'affilié sur le site WEEDO IT. Les données figurant sur le site sont des chiffres bruts. Des ajustements sont susceptibles d'être opérés à partir des recoupements faits avec les annonceurs.

L'acceptation des présentes conditions générales valent reconnaissance expresse par l'affilié que les enregistrements susvisés, effectués par le logiciel WEEDO IT constitueront le seul mode de preuve admis entre les parties.

3-2 - Facturation et paiement :

3-2.1 – Procédure :

3-2.1.1 – Pour les professionnels :

En début de mois, WEEDO IT adresse à ses affiliés un appel à facturation pour les prestations du mois précédent.

Pour le cas où le total des commissions du mois considéré est inférieur à 50 Euros, il n'est pas émis d'appel à facturation. Le montant du est reporté sur l'appel à facturation des mois suivants, jusqu'à atteindre le seuil de 50 Euros.

L'affilié adresse à WEEDO IT, avant la fin du mois, la facture correspondante. Le délai de paiement est « 45 jours fin de mois » à partir de la date de la facture. Si la facture est émise tardivement par l'affilié, le même délai reste applicable.

#### 3-2.1.2 – Pour les particuliers :

L'affilié inscrit comme particulier donne mandat à WEEDO IT pour l'édition de ses factures dans les conditions prévues à l'article 289 du Code général des Impôts.

La facture est établie et adressée par WEEDO IT au particulier affilié dans le courant du mois qui suit celui pour lequel sont calculées les commissions. Le paiement intervient au 15 du deuxième mois suivant celui où la facture a été établie.

Pour le cas où le total des commissions du mois considéré est inférieur à 50 Euros, il n'est pas émis de facture. Le montant du est reporté sur la facture des mois suivants, jusqu'à atteindre le seuil de 50 Euros.

Le particulier conserve l'entière responsabilité de ses obligations en matière de facturation et de ses conséquences au regard de la taxe sur la valeur ajoutée.

#### 3-2.2 - Modalités particulières :

3-2.2.1 - Si l'affilié est également annonceur et débiteur à ce titre à l'égard de WEEDO IT, le paiement des commissions dues à cet affilié sera effectué par compensation de plein droit avec les sommes dont l'affilié serait redevable à l'égard de WEEDO IT en sa qualité d'annonceur.

3-2.2.2 – Dans le cas où le compte de l'affilié ne serait plus actif pendant une période de 90 jours consécutifs (aucune activité publicitaire et aucun accès au compte disponible sur la plate-forme), le compte sera automatiquement fermé et les gains éventuellement présents sur le compte seront définitivement perdus.

#### 4 – CLAUSE DE CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INDUSTRIELLE:

Les Parties s'engagent à conserver confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie, de quelque nature qu'ils soient, économique, statistique ou technique auxquels ils auraient pu avoir accès au cours de l'exécution du présent contrat.

De même, les Parties s'interdisent de détourner à leurs fins, ou à celle d'un tiers, les modèles techniques, concepts ou supports auxquels ils auraient pu avoir accès au cours de l'exécution du présent contrat.

Cette clause restera en vigueur à la fin du contrat pour quelque motif qu'elle soit.

## 5 – DUREE DU CONTRAT – DENONCIATION – RESILIATION

5-1 - Le présent contrat est conclu pour la durée de campagne à laquelle l'affilié a adhéré. Cette durée est indiquée sur la plate-forme. Elle est susceptible d'être modifiée par l'annonceur. Le contrat peut par ailleurs être résilié par l'une ou l'autre partie, sur demande écrite envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 30 jours.

5-2 - Chacune des Parties pourra, sans préjudice de tous autres droits à dommages-intérêts dont elle pourrait se prévaloir, résilier le contrat, sans préavis et avec effet immédiat en cas de manquement de l'une des Parties aux obligations du présent contrat, s'il n'a pas été remédié à ce manquement par la partie défaillante dans un délai de dix jours ouvrables à compter de la notification écrite de ce manquement faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

5-3 - Dans tous les cas de rupture des relations entre l'affilié et WEEDO IT, l'affilié s'engage à faire disparaître de son site l'ensemble des liens, éléments graphiques et autres dispositifs appartenant à WEEDO IT et/ou aux annonceurs, éléments sur lesquels l'affilié ne dispose que d'un droit d'usage limité à l'exécution des programmes d'affiliation.

## 6 – NULLITE D'UNE CLAUSE :

Si une quelconque stipulation du contrat était reconnue nulle, inapplicable ou non écrite du fait d'une disposition de justice définitive, le reste des dispositions demeureront en vigueur, et les Parties s'engagent à limiter la portée de cette nullité ou inapplicabilité afin de conserver la commune intention des Parties.

## 7 – DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le droit applicable au présent contrat est le droit français.

Tout litige survenu dans l'interprétation du présent contrat, serait jugé, dans le cas où aucune entente amiable n'aurait été trouvée, par le Tribunal de commerce de PARIS.